

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 648

présenté par

Mme Regol, Mme Chatelain, Mme Rousseau, Mme Taillé-Polian, M. Raux, M. Bayou et
Mme Arrighi

ARTICLE 14 D

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste – NUPES propose la suppression de cet article issu du Sénat.

Celui-ci est incohérent puisqu'en décorrélant les décisions portant obligation de quitter le territoire français et interdictions de retour sur le territoire français de l'aide au retour, il empêche l'effectivité de ces décisions et ne peut qu'amener à précariser davantage la situation des personnes concernées.